

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

### ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

#### COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 25 juillet 2023 à 18h30**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; M-C. FABRE DE ROUSSAC ; W. BIGNON ; J-C ARAGON ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; C. PROUTEAU ; B. DANIS ; J-M. DUMAS ; N. LECLERC ; D. CUPOLI ; A. CHOUKROUN ; C. AZAIS ; L. DELAITE ; C. RUEGGER ; C. PINO ; J. GROSSO ; D. SAUVADE

**Absents représentés** : S. ALLEMAND par A. KELLY ; S. MARTI par W. BIGNON ; S. JEAN par M. IBARS ; C. BASTIDE par C. PINO ; A. ZAKHARY par J. GROSSO

**Absents** : G. REQUENA ; JF. MARY ; M. PEREZ ; D. VIALAS ;

### **18. Gestion dynamique du patrimoine communal : vente de la parcelle cadastrée DT 2 (ancienne station-service)**

Vu la délibération générale qui clos la procédure des cahiers des charges sur la vente des biens communaux et de la cession d'un bien à Marseillan-plage (ancienne station-service)

Dans un objectif de meilleure gestion et de valorisation du patrimoine municipal et afin de faciliter l'accès à la propriété aux particuliers mais également aux professionnels, la ville a organisé une vente ouverte à tous des biens communaux.

La ville de Marseillan souhaitant gérer son patrimoine de manière transparente a procédé à une publicité sur les réseaux sociaux de la ville afin de diffuser le plus possible l'information.

Le secteur de l'ancienne station-service doit pouvoir être valorisé par une activité commerciale. Ce terrain situé à l'entrée de la station balnéaire permettra de dynamiser un espace de plus de 4 393 m<sup>2</sup> à proximité des grands axes de circulation de Marseillan Plage.

Aussi, pour ce qui est de la parcelle DT 2, située 189 avenue de Sète, elle a été attribuée à la SA PIERRE HOUE ET ASSOCIES (CAPFUN).

Vu la proposition de la SA PIERRE HOUE ET ASSOCIES (CAPFUN).

Il appartient au conseil municipal :

**D'accepter** la vente du bien suivant :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreurs	Surface du terrain (m <sup>2</sup> )	Surface du bâtiment (m <sup>2</sup> )	Prix total
DT	2	189 Avenue de Sète	SA PIERRE HOUE ET ASSOCIES (CAPFUN)	4 393	204	510 000 €

Tous les frais, droits et autres étant à la charge de l'acquéreur.

**De donner** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.



**LE CONSEIL**  
Entendu l'exposé du Rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**A LA MAJORITE**  
**22 Pour**  
**3 Contre : C. PINO ; C. BASTIDE ; D. SAUVADE**

**DECIDE**

**D'accepter** la vente du bien suivant :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreurs	Surface du terrain (m <sup>2</sup> )	Surface du bâtiment (m <sup>2</sup> )	Prix total
DT	2	189 Avenue de Sète	SA PIERRE HOUE ET ASSOCIES (CAPFUN)	4 393	204	510 000 €

Tous les frais, droits et autres étant à la charge de l'acquéreur.

**De donner** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

**Pour extrait conforme,**  
**Le Maire**  
**Yves MICHEL**



